

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28640**

Intitulé

Agent sol

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre international de formation ferroviaire de la Côte d'Opale (CIFFCO)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311t Tri, préparation des commandes , magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Agent sol est un métier qui regroupe plusieurs tâches essentielles de sécurité (TES précédemment appelées "fonctions de sécurité"):

1. Agent de Formation : il s'occupe de la formation des trains selon les règles de sécurité établies par l'EPSF concernant la composition et le freinage des trains. TES : JK.
2. Reconnaisseur : il vérifie ensuite l'aptitude à la circulation des wagons (RAT "Reconnaissance à l'Aptitude au Transport") en s'assurant de leur bon état de fonctionnement ainsi que de la sécurité de leur chargement. TES : L.
3. Chef de la Manoeuvre : il commande ou exécute un service de manoeuvre des trains sur des voies de service selon des procédures établies. Il peut être amené à manoeuvrer également des installations de sécurité et des appareils de voie. TES : H.

L'agent sol Est capable de :

- former des trains selon des règles de composition et freinage,
- Assurer la sécurité des circulations, des biens, des personnes et la conservation de la marchandise,
- Manoeuvrer des appareils de voie, des véhicules remorqués, tout en respectant les procédures appropriées de sécurité,
- Définir les risques ferroviaires et électriques,
- Respecter les règles liées à la sécurité du personnel,
- Identifier les risques liés à la manoeuvre et à la signalisation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Agent sol - AFRCM est un agent qui exerce son activité dans une entreprise ferroviaire.

Agent sol (Agent de Formation, Reconnaisseur, Chef de la Manoeuvre)

Codes des fiches ROME les plus proches :

N4401 : Circulation du réseau ferré

Réglementation d'activités :

La circulation des trains sur le RFN (Réseau Ferré National) est soumise au respect de la réglementation sur la sécurité ferroviaire. L'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF) exerce, pour le compte du ministère chargé des transports et dans le cadre de la réglementation, les fonctions dévolues à l'autorité nationale de sécurité ferroviaire au sens de la directive 2004/49/CE.

Les obligations relatives à la certification des Agents sol - AFRCM sont définies dans l'arrêté du 7 mai 2015 qui vient modifier l'arrêté du 30 juillet 2003, relatif aux conditions d'aptitude physique et professionnelle et à la formation du personnel habilité à l'exercice de tâches essentielles de sécurité (précédemment appelées fonctions de sécurité) sur le RFN.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 5 composantes :

- un examen théorique et pratique portant sur les connaissances de la fiabilité et la sécurité du personnel et des circulations
- un examen théorique et pratique portant sur la TES L (précédemment fonction de Reconnaisseur)
- un examen théorique et pratique portant sur la TES H (précédemment fonction de Chef de la Manoeuvre)
- un examen théorique et pratique portant sur les TES J et K (précédemment fonction d'Agent de Formation)
- un examen final théorique portant sur l'ensemble des fonctions de sécurité.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	Le Directeur du CIFFCO ou son représentant (Responsable des formations ferroviaires sur RFN et autres réseaux), assisté d'un ou plusieurs assesseurs qu'il aura désigné(s) (formateurs réseaux ferroviaires) et un représentant d'entreprise ferroviaire, participent à la surveillance des épreuves et assistent aux opérations du jury.
Après un parcours de formation continue	X	Le Directeur du CIFFCO ou son représentant (Responsable des formations ferroviaires sur RFN et autres réseaux), assisté d'un ou plusieurs assesseurs qu'il aura désigné(s) (formateurs réseaux ferroviaires) et un représentant d'entreprise ferroviaire, participent à la surveillance des épreuves et assistent aux opérations du jury.
En contrat de professionnalisation	X	Le Directeur du CIFFCO ou son représentant (Responsable des formations ferroviaires sur RFN et autres réseaux), assisté d'un ou plusieurs assesseurs qu'il aura désigné(s) (formateurs réseaux ferroviaires) et un représentant d'entreprise ferroviaire, participent à la surveillance des épreuves et assistent aux opérations du jury.
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	Le Directeur du CIFFCO ou son représentant (Responsable des formations ferroviaires sur RFN et autres réseaux), assisté d'un ou plusieurs assesseurs qu'il aura désigné(s) (formateurs réseaux ferroviaires) et un représentant d'entreprise ferroviaire, participent à la surveillance des épreuves et assistent aux opérations du jury.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent de formation reconaisseur chef de la manoeuvre (AFRCM) - agents sol" avec effet au 07 novembre 2014, jusqu'au 19 juillet 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel le 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du libellé de la certification.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de titres délivrés variable suivant les besoins annuels (15 à 80 par an).

Autres sources d'information :

contact@ciffco.com

[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Centre International de Formation Ferroviaire de la Côte d'Opale (CIFFCO), 1 Boulevard de l'Europe - 62 231 COQUELLES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre International de Formation Ferroviaire de la Côte d'Opale (CIFFCO), 1 Boulevard de l'Europe - 62 231 COQUELLES

Historique de la certification :